

Mon adjoint m'a fait parvenir une liste d'une quarantaine d'autres groupes qui n'entrent dans aucune des catégories dont j'ai parlé. Là encore, ces groupes offrent des emplois, des logements à des prix abordables, des bourses aux étudiants qui n'ont pas les moyens de poursuivre leurs études ainsi que d'autres services.

• (1700)

Avant de me lancer dans la politique, j'ai eu l'occasion de travailler comme exploitant agricole en Saskatchewan, d'administrer une entreprise familiale en Ontario et celle de travailler sur la chaîne de montage chez Goodyear. J'ai aussi regroupé les langues ethniques sous la supervision du Conseil de l'éducation de Toronto et du gouvernement de l'Ontario. De tous les emplois que j'ai occupés, c'est celui qui m'a procuré le plus de satisfactions. J'ai eu la possibilité de superviser 12 programmes de protection du patrimoine linguistique notamment pour le punjabi, l'urdu, le gujarati, l'hindi, le grec, l'ukrainien, le polonais, le serbe, le croate, le macédonien, les langues des États baltiques et le portugais. Aucune de ces langues n'aurait été enseignée dans le cadre du système scolaire sans la coopération de divers organismes bénévoles et des divers groupes ethnoculturels qui ont aidé le Conseil de l'éducation de Toronto et la province de l'Ontario à mettre en place leur organisation. Au lieu de laisser les enfants apprendre ces langues dans un sous-sol mal chauffé, on les leur a enseignées en classe. On parle au Canada 75 langues différentes qui enrichissent notre patrimoine culturel.

La Chambre a étudié les moyens d'accroître la productivité, et la concurrence se fait de plus en plus serrée sur le marché international. Grâce à sa population qui parle plus de 75 langues, le Canada offre d'excellentes ressources à tous ces organismes bénévoles. Comment pouvons-nous les rembourser? Que devrions-nous payer à ces organismes s'ils facturaient le prix courant? Le pays ne pourrait pas se permettre tous ces programmes si ce n'était du secteur du bénévolat. Ces organismes ne désirent pas de compensation. Ils sont heureux d'œuvrer et s'estiment être de meilleurs Canadiens, car ils ont contribué à la croissance du pays.

Plusieurs suggestions ont été faites sur la façon dont on pourrait rembourser les Canadiens qui donnent à ces organismes et aider les organismes eux-mêmes. Mais on n'a pas mentionné une proposition qui m'a été faite au cours des 20 années où j'ai travaillé avec des groupes ethnoculturels, monsieur le Président. Ces groupes ne veulent pas d'aumônes du gouvernement, ils veulent se suffire à eux-mêmes, mais ils apprécieraient des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt pour pouvoir construire leurs centres ethnoculturels, ne pas être endettés jusqu'au cou et ne pas devoir passer tout leur temps à récolter de l'argent au lieu de se consacrer à des programmes destinés aux jeunes et aux personnes âgées. Voilà un domaine où les législateurs pourraient aider un grand nombre de sociétés à buts philanthropiques comme le Parkdale Lions Club, les Rotary Clubs et les Kiwanis Clubs.

Les organismes ethnoculturels sont nationaux, et non locaux, ils constituent des réseaux à l'échelon du pays et tiennent des congrès où ils élisent leurs dirigeants, qui sont responsables devant l'électorat. Qu'y aurait-il de répréhensible à leur accorder des prêts sur 20, 30 ou 40 ans à 5 p. 100 d'intérêt, de sorte qu'ils puissent fournir des programmes aux personnes âgées dans leurs centres culturels, donner des cours de langue et

offrir des locaux pour que les gens puissent pratiquer leurs traditions culturelles? Où se réunissent les scouts et les guides de notre pays? Parfois dans des écoles, mais les scouts et les guides ukrainiens ont leurs propres centres culturels. Ils ont leurs camps, contruits avec leurs deniers. Où se réunissent les scouts et les guides polonais? Eux aussi ont leurs camps à Barrys Bay, comme le député de Renfrew le sait très bien. Il est très fier du travail des Canadiens d'origine polonaise dans sa région. Ils donnent aux enfants des villes, pendant l'été, l'expérience du grand air, ils leur apprennent à commander, à avoir confiance en eux ainsi qu'à conserver leur langue et leur patrimoine. De cette façon, ils conservent leur identité et deviennent de meilleurs Canadiens.

Je voudrais conseiller au groupe de travail de voir s'il est possible de consentir à ces organismes des prêts à intérêt réduit ou nul, si nous pouvons nous le permettre. Ce ne serait pas leur faire l'aumône; les organismes pourvoiraient eux-mêmes à leurs besoins financiers.

Je voudrais terminer en proposant quatre directives qui pourraient guider le groupe de travail ainsi que les législateurs que nous sommes tandis que nous nous employons à venir en aide au secteur du bénévolat. Nos interventions d'aujourd'hui ont toutes été très utiles. Nous nous rendrions encore plus utiles si nous propositions au groupe de travail certaines directives pour le guider.

En premier lieu, le stimulant accordé devrait être efficace. Il serait ridicule que le coût de ce stimulant dépasse le montant des «dons» qu'il rapporte à l'organisme bénéficiaire.

En deuxième lieu, les dégrèvements fiscaux devraient s'appliquer de la même manière à tous les contribuables, ce qui me paraît essentiel dans tout régime fiscal.

En troisième lieu, le Conseil du Trésor ne devrait pas avoir à assumer de frais excessifs. Il est impossible de ne pas voir que le déficit est extrêmement élevé. Nous devrions éviter de l'alourdir et chercher plutôt à l'éponger. Les membres du groupe de travail devraient veiller à ce que la note qui sera présentée au Conseil du Trésor ne soit pas trop élevée.

En quatrième lieu, les frais encourus pour l'application et l'observation de la loi devraient être également raisonnables.

En raison de ces quatre lignes directrices et du débat que nous avons eu sur la nature des organismes bénévoles et sans but lucratif, lequel nous a permis de souligner la contribution énorme, à l'échelle locale et nationale, de ces organismes envers la croissance du Canada, la Chambre pourrait enfin inclure le secteur du bénévolat lorsqu'il est question de collaboration.

M. Bosley: Monsieur le Président, je n'ai que quelques questions à poser brièvement au député. La première n'exige qu'une réponse brève. Ai-je raison de penser qu'il voudrait que le comité mixte de la Chambre et du Sénat puisse étudier ses propositions concernant les prêts à long terme portant un faible taux d'intérêt et les encouragements fiscaux? Pense-t-il que le groupe de travail devrait en avoir le droit?

M. Flis: Monsieur le Président, ses membres devraient en effet étudier ces possibilités et consulter les divers organismes là-dessus. Je me crois en mesure, à titre de député de Parkdale-High Park, de lancer cette idée au comité.